



Huissier et agence de recouvrement

Par **BUGGY2**, le **17/04/2012** à **18:38**

Bonjour, j'expose mon problème. J'ai actuellement un dossier de surendettement en cours par plusieurs créanciers. Jusqu'en 2013, je remboursais chaque créancier normalement, sauf deux qui me posent problème : Cofinoga et la banque. Cette dernière a engagé une injonction de payer. J'ai donc fait opposition et j'ai pris un avocat. J'attends le jugement. Le dossier est chez un huissier. Fin du plan pour celui-là, il faut le redéposer. Pour l'autre, la banque a accordé le forcing en ayant transmis le dossier à un service de recouvrement qui a son tour a transmis le dossier au même huissier. L'échéance sur le plan est bien marquée 10 euros remboursement mensuel, par contre il est marqué en sus l'assurance. De bonne foi, j'ai commencé à payer l'huissier pour les deux dossiers en faisant une somme globale par virement. Vit en décembre, janvier et février, mars, compte trop juste. Je n'ai pas pu verser. Je ne sais même pas comment l'huissier répartit la somme sur les deux dossiers. Somme de 220 euros, c'est la quote pour lui saisir. Abonnement mensuel, si j'ai tout remis à plat et je lui ai indiqué que j'allais faire des virements séparés pour chaque dossier. Ce jour-là, il me téléphone, il me faut 440 euros ou sinon je fais une saisie lundi, est-ce de l'intox ou veut-il faire pression, pas de titre exécutoire en sa possession. Je ne sais pas quoi faire si je fais un virement global et il se débrouille pour la répartition ou je fais un virement séparé pour chaque dossier. Que pensez-vous ?

Par **pat76**, le **17/04/2012** à **19:45**

Bonjour. Dites au huissier que vous allez voir le Juge de l'Exécution et demandez-lui ce qu'il le convoque pour une confrontation avec vous afin de savoir si le huissier peut vous saisir sans titre exécutoire. Vous arrêtez de payer pour l'instant.